

## COMPTE RENDU DU

### CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2011.

L'an deux mil onze le 15 septembre 2011 à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 8 septembre 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, PEYRELADE, LEROUX,

Messieurs BLIN, DELAFOY, CORRE, LEROY, LISEMBART, PARIS, BRUNET, GARNIER, HUBERT, PLEUVRY, M. VINCENT,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs LANELUC, GOYET, POULAIN, ALLETON,

ABSENTE EXCUSEE : Mme THONG, Mme NEON, Mme BEAUTE

#### POUVOIRS :

M. POULAIN a donné pouvoir à M. LISEMBART,  
Mme BEAUTE a donné pouvoir à M. DELAFOY,  
Mme THONG a donné pouvoir à M. HUBERT,  
Mme NEON a donné pouvoir à M. PLEUVRY,  
M. ALLETON a donné pouvoir à Mme LEROUX,  
M. LANELUC a donné pouvoir à M. BLIN,  
M. GOYET a donné pouvoir à M. VINCENT,

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour comme suit :

#### Suppression point à l'ordre du jour : DM N°1 AU BUDGET GENERAL

#### Ajout d'un point : Achat d'un terrain dans le bourg de Ruaudin.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à ces modifications.

Le compte rendu de la réunion en date du 28 juillet 2011 est considéré comme approuvé.

#### 2-MODIFICATION SIMPLIFIÉE POUR SUPPRESSION EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°6

Par délibération en date du 30 juin 2011 et en application de l'article R 123-20-1 du Code de l'Urbanisme, nous avons décidé de lancer une modification simplifiée au vu, de valider le projet de la création du multi-accueil sur la parcelle cadastrée section AO n° 115 sis « Le bourg » frappée de l'emplacement réservé n°6,

En application de l'article R 123-20-1, un avis précisant l'objet de la modification simplifiée a été publié dans la presse locale et affiché en mairie et en huit points différents de la commune. Un dossier a également été mis à disposition du public en mairie afin de recueillir les éventuelles observations. Aucune observation n'a été formulée sur le registre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à valider la procédure de modification simplifiée pour supprimer l'existence réglementaire de l'emplacement réservé N° 6 afférente à la parcelle cadastrée section AO n° 115 sis «Le Bourg ».

Adopté à l'unanimité.

### 3-vente a la SCI CHAPOSAL : Modification de la délibération en date du 30 juin 2011 :

Par délibération en date du 30 juin 2011, nous avons décidé d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la SCI CHAPOSAL, représentée par Madame SALIN Claire, demeurant 10 rue des Monts 53200 Le Ham, deux terrains situés en zone UA « Le Bourg » cadastrés AO n° 115 d'une superficie de 958 m<sup>2</sup> et cadastré AO n° 277 pour partie de 220 m<sup>2</sup>, au prix 35 € Euros.

En conséquence, je vous demanderai de modifier la délibération comme suit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à la SCI CHAPOSAL, représentée par Madame SALIN Claire, demeurant 10 rue des Monts 53200 Le Ham, ou toute entité qui s'y substituerait, deux terrains situés en zone UA « Le Bourg » cadastrés AO n° 115 d'une superficie de 958 m<sup>2</sup> et cadastré AO n° 277 pour partie de 220 m<sup>2</sup> au prix de 35€ TVA sur marge comprise, étant précisé qu'il n'y a pas de TVA sur marge.

La TVA sur marge est égale à zéro, dans la mesure où le prix de vente est inférieur au prix d'acquisition.

Prix du terrain 41 230€ TVA sur marge comprise, conformément à l'avis des domaines.

Adopté à l'unanimité.

### 4-ZAC DES HUNAUDIERES : vente parcelle à « La Lande du Camp »

Par délibération du 30 juin 2011, nous avons décidé de vendre à Monsieur VIOT David et ses associés Messieurs, L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel ou tout autre entité qui s'y substituerait, un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieudit « La Lande du Camp » pour partie sur les parcelles cadastrées section AP n° 135 et n° 306 d'une superficie d'environ 20 801 m<sup>2</sup>, au prix de 41 € HT, conformément à l'avis des domaines.

Les parcelles AP n° 135 et AP n° 306 ont fait l'objet d'un nouveau bornage pour effectuer ladite vente. La parcelle est répertoriée à présent sous le numéro AP 393 d'une superficie de 20 791 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à Monsieur VIOT David et ses associés L'HELGOUACH Cyrille et FAUVEL Michel, demeurant 90 domaine des Ecots 49070 St Lambert-la-Poterie, ou toute entité qui s'y substituerait un terrain situé dans la ZAC des Hunaudières au lieu-dit « La Lande du Camp » cadastré section AP n° 393 d'une superficie de 20 791 m<sup>2</sup>, au prix de 41 €. La présente vente est soumise à la TVA sur marge.

Prix du terrain 1 011 995.60 € dont une TVA sur marge de 159 564, 60 €, conformément à l'avis des domaines.

Adopté à l'unanimité

### 5-Achat aux consorts Besnard.

La Commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AO N°89 d'une superficie de 3605m<sup>2</sup> sur laquelle existe une maison d'habitation, situés 19 route de

Brette les Pins à Ruaudin appartenant aux consorts BESNARD. Cette transaction se ferait au prix de **280 000 € acte en main**, compte tenu de l'avis favorable des propriétaires et l'avis favorable des Domaines en date du 14 février 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de La Commune décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AO N°89 d'une superficie de 3605m<sup>2</sup> sur laquelle existe une maison d'habitation, situés 19 route de Brette les Pins à Ruaudin appartenant aux consorts BESNARD. Cette transaction se fera au prix de 280 000 € acte en main, compte tenu de l'avis favorable des propriétaires et l'avis favorable des Domaines en date du 14 février 2011.**

**Le conseil municipal décide également d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître FOUQUET FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque.**

**Adopté à l'unanimité.**

M. LISEMBART indique que ce terrain a vocation à accueillir du logement social car il devient urgent d'anticiper l'application prochaine de la loi SRU nous obligeant en tant que commune de plus de 3500 habitants à comptabiliser 20% de logements sociaux sous peine d'amende.

En conséquence, la décision de développer le logement social est une réelle politique à mettre en œuvre qui oblige aujourd'hui les collectivités à céder les terrains gratuitement aux bailleurs.

M. LISEMBART indique que le logement social répond aujourd'hui aux exigences du Grenelle de l'environnement et procure des prestations de qualité : photovoltaïques, chaudières à condensation.....

M. BLIN indique que le personnel communal va effectuer le nettoyage de la parcelle dans les semaines à venir.

#### **6- DELIBERATION FISCALE RELATIVE A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Par courrier en date du 5 août, le Trésor public nous a fait part de la possibilité pour les collectivités d'accorder des exonérations, des abattements voire des dégrèvements d'impôts aux contribuables résidant sur leur territoire.

Le magasin DECATHLON, situé dans la zone des Hunaudières nous a demandé une exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères accompagnée de factures justifiant l'évacuation des Ordures Ménagères par un prestataire extérieur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'exonération de la TEOM pour le magasin DECATHLON pour l'année 2011 et les années suivantes sous réserve que soient produites chaque année les factures justificatives.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **8 - Participation pour la scolarisation des enfants résidant sur une autre commune.**

Par délibération en date du 28 janvier 2010, nous avons délibéré sur la participation pour la scolarisation des enfants résidant sur une autre commune.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi N°83-663 du 22 juillet 1983 fixant le principe de répartition communale de charges des écoles publiques, il est proposé de demander une participation pour les enfants scolarisés à Ruaudin et résidents sur une autre commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer cette participation à 350 euros pour un enfant scolarisé en primaire et 720 euros pour un enfant scolarisé en maternelle.**

**Ces tarifs sont valables pour l'année scolaire 2011-2012.**

**Adopté à l'unanimité.**

**M. CORRE indique que nombreuses collectivités acceptent que les enfants soient scolarisés à Ruaudin à condition que la mairie ne facture pas de frais de scolarité, ce qui pose des difficultés. A noter que nous refusons au maximum les demandes de dérogations visant à ce que des enfants de Ruaudin fréquentent les écoles extérieures à la commune.**

**M. CORRE précise que dans certains cas la commune est dans l'obligation d'accepter la dérogation (fratrie faisant l'objet d'une dérogation pour les aînés, raisons médicales...)**

**Mme JOUGLET indique qu'une réflexion pourrait être menée car il pourrait être judicieux d'accueillir des enfants des communes extérieures moyennant des frais minorés, ce qui permettrait de remplir nos écoles et nos nouvelles structures : accueil périscolaire...**

**M. LISEMBART indique que cela parait difficile à mettre en place. A noter que la mairie du Mans nous facture 720€ pour un enfant en maternelle et 408€ pour un enfant en primaire.**

**M. CORRE interpelle une personne du public lui demandant à ce que le débat ne soit pas filmé et fait prévaloir son droit exclusif sur son image.**

**Cette personne refuse de répondre favorablement à la demande de M. CORRE.**

**M. LISEMBART indique que la moindre des choses aurait été de demander l'autorisation avant de filmer.**

**Il est pris acte du refus de cette personne d'éteindre son caméscope.**

### **9- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et rapport d'activités de l'année 2010.**

**Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et rapport d'activités de l'année 2010 (cf document annexé).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le rapport d'activités sur le prix et la qualité de du service public d'eau potable de l'année 2010.**

**Adopté à l'unanimité.**

**A noter que ce rapport est mis à disposition du public en mairie.**

## 10-COMPTRE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS AU MAIRE

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

### BUDGET COMMUNE

| DATE       | NOMS FOURNISSEURS | LIBELLE                                       | MONTANT     |
|------------|-------------------|---|-------------|
| 29/07/2011 | CAMIF             | Matériel accueil périscolaire                 | 2 477,44 €  |
| 29/07/2011 | CAMIF             | Matériel école primaire                       | 1 039,54 €  |
| 29/07/2011 | ITF               | Bulletin municipal juillet 2011               | 5 471,70 €  |
| 08/08/2011 | CITEOS            | Déplacement mat éclairage rue des Sorbiers    | 1 193,61 €  |
| 08/08/2011 | CAMIF             | Mobilier école primaire                       | 1 014,51 €  |
| 23/08/2011 | CITEOS            | Sinistre mat éclairage rue Berlioz            | 1 267,76 €  |
| 24/08/2011 | SCREG OUEST       | Voirie carrefour route du Mans/rue Primevères | 45 095,47 € |
| 05/09/2011 | PARIS JACQUES     | Sinistre dégâts eaux école maternelle         | 1 046,50 €  |

Dont acte.

### BUDGET LOTISSEMENT LE PRESOIR

| DATE       | NOMS FOURNISSEURS | LIBELLE                                   | MONTANT    |
|------------|-------------------|---|------------|
| 08/08/2011 | SCETEC            | Déplacement chambre tirage rue du Taillis | 1 820,45 € |

Dont acte.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

| DATE       | NOMS<br>FOURNISSEURS                | LIBELLE               | MONTANT    |
|------------|-------------------------------------|-----------------------|------------|
| 21/07/2011 | AQUALYSE                            | Réparation préleveur  | 1 766,64 € |
| 26/07/2011 | OFFICE<br>INTERNATIONAL DE<br>L'EAU | Formation             | 3 401,42 € |
| 02/08/2011 | CHAUX DE<br>BRETAGNE                | Chaux neutralac'h     | 1 300,00 € |
| 03/08/2011 | AQUALYSE                            | Intervention sur site | 1 746,16 € |

Dont acte.

### **11-Achat terrain appartenant à Mme Metereau**

La commune souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AO N°49 d'une superficie de 1042m<sup>2</sup> sur laquelle existe une maison d'habitation (environ 75m<sup>2</sup>), située 47 rue principale à Ruaudin appartenant à Mme Metereau Simone. Cette transaction est réalisé au prix de 145 020€ acte en main, sous réserve de l'avis favorable des Domaines.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AO N°49 d'une superficie de 1042m<sup>2</sup> sur laquelle existe une maison d'habitation (environ 75m<sup>2</sup>), située 47 rue principale à Ruaudin appartenant à Mme Metereau Simone. Cette transaction est réalisé au prix de 145 020€ acte en main, sous réserve de l'avis favorable des Domaines.**

**Le conseil municipal décide également d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant en l'étude de Maître FOUQUET FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque. Adopté à l'unanimité.**

### **11-INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Départ de Melle Emilie SEPCHAT, Directrice générale des Services pour la commune de Changé.
- Prochain conseil : le 20 octobre 2011.

### **12- INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

#### **M. LISEMBART :**

1) projet de démolitions : les devis vont faire l'objet d'une analyse et les travaux débiteront par la suite. Le premier chantier concernera la démolition de l'hôtel en lien avec le propriétaire d'à côté. Ensuite suivra la démolition de la maison BIGOT en face de l'église, la maison Bouvet dans la ZAC du Grand Plessis et pour terminer les habitations LEPROUT dans la ZAC des Hunaudières.

La démolition de l'hôtel permettra de démarrer la restructuration du centre bourg et d'avancer sur le projet de nouvelle mairie.

2) Accueil périscolaire : une inauguration officielle sera organisée prochainement. L'investissement est plutôt réussi et le retour de la part des parents, des enfants et du

personnel est positif. Reste à terminer prochainement la salle informatique et la clôture à faire sur le petit muret. La clôture a pris du retard car nous souhaitons mettre en place quelque chose d'original qui nécessite du temps dans la confection.

3) construction derrière le préau de nouveau WC pour les enfants,

4) les travaux du multi-accueil vont prochainement débiter. Remerciement à Alain BUON pour son rôle de relais dans ce dossier. L'architecture de cette nouvelle structure a été réalisée par le même architecte que l'accueil périscolaire.

5) actions pour la sécurisation des bâtiments et lieux publics : il a été décidé de poser des prises de courant sécurisées sous le préau permettant que les activités des enfants se déroulent dans les meilleures conditions possibles sans risque.

### **M. CORRE :**

#### **☐ Rentrée scolaire 2011**

**320 élèves scolarisés (341 en 2010)**

##### ***Ecole maternelle :***

**109 enfants inscrits répartis en quatre classes dont 4 enfants du voyage (105 en 2010).**

Deux nouvelles enseignantes, Aline Bodereau et Maud Lenoir ont rejoint l'équipe à la rentrée 2011.

**Petite section : 30**

**Moyenne section : 27**

**Moyenne section/Grande section : 25 (10+15)**

**Grande section : 27**

##### ***Ecole primaire Fernand Boutier:***

**211 enfants inscrits répartis en neuf classes dont 07 enfants du voyage (236 en 2010).**

Deux nouveaux enseignants, Maud LENOIR et Monsieur LESMESLE ont intégré l'équipe à la rentrée 2011.

**CP : 19**

**CE1 : 23 + 23**

**CE2 : 22 + 23**

**CM1 : 26 + 26**

**CP/CM2 : 20 (8+12)**

**CM2 : 29**

*Collèges : 158 élèves scolarisés (175 en 2010)*

Collège Les Sources Le Mans : 294 élèves (300 en 2010) élèves dont **43 de Ruaudin.**

Collège Louis Cordelet Parigné L'Evêque : 542 élèves (525 en 2010) dont **115 de Ruaudin.**

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE

|                  | MATIN           | SOIR             |
|------------------|-----------------|------------------|
| ECOLE MATERNELLE | 16 (17 en 2010) | 18 (23 en 23010) |
| ECOLE PRIMAIRE   | 31 (36 en 2010) | 28 (33 en 2010)  |

#### RESTAURANT SCOLAIRE

| ECOLE MATERNELLE | ECOLE PRIMAIRE    | ADULTES |
|------------------|-------------------|---------|
| 66 (60 en 2010)  | 153 (153 en 2010) | 14      |

#### Constat :

##### Ecole Maternelle :

+6 en moyenne avec un pic à 76 pour 109 enfants scolarisés à ce jour (70%)

##### Ecole Primaire :

Stabilité par rapport à septembre 2010 malgré la fermeture de classe.

On note un pic à 163 pour 211 enfants scolarisés actuellement (77%)

#### FORUM DES ASSOCIATIONS DU SAMEDI 3 SEPTEMBRE

Vingt associations étaient présentes à la salle polyvalente.

De nombreux ruaudinois s'étaient déplacés pour échanger et s'inscrire aux diverses activités proposées.

A noter la création d'une nouvelle association : **Performance 72** présidée par Steve Ménard, l'objectif étant de promouvoir l'athlétisme et plus particulièrement la course à pied sur route. Côté projet, l'organisation d'un 5 km et 10km est prévue en août 2012.

#### JOURNEES DU PATRIMOINE DU 17 et 18 SEPTEMBRE 2011

Une visite guidée pour aller à la découverte du patrimoine local est prévue le **samedi 17 septembre**. Le RDV est prévu à 14h30 place de l'église.

#### M. BLIN :

1) Travaux route de Parigné l'Evêque : Les travaux ont repris après les vacances par la pose des lampadaires. La voirie va être réalisée cette semaine et les travaux devraient être terminés d'ici 15 jours.

2) Route de Mulsanne : Les travaux débiteront dans 10 jours par la pose des feux intelligents

A noter que la route de Mulsanne est barrée compte tenu de travaux de bouclage de réseaux et de pose de borne incendie réalisés par le SIDERM.

3) Route du Mans à l'intersection de la rue des primevères et de la rue des bleuets : A noter que les pavés s'affaissent, en conséquence, il a été décidé de refaire cet aménagement en bitume rose ce qui permettra également de diminuer les nuisances sonores.

4) Finitions du Pressoir II : les travaux débuteront début octobre : la route, les trottoirs et les lampadaires seront réalisés.

5) Place Marcel Letang : les trottoirs, l'abri bus et les containers ont été réhabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

**Alain DELAFOY**

**Maire,**